



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE**



# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**27 mars 2026**

**PROCÈS-VERBAL**

## ORDRE DU JOUR

I.	Accueil et introduction .....	3
II.	Rapport moral du président.....	3
III.	Présentation du rapport d'activité 2025.....	4
IV.	Politique tarifaire adhésions et affiliations pour la saison sportive 2025-2026 ...	5
V.	Affiliation des clubs.....	6
VI.	Exercices budgétaires .....	8
	Présentation des comptes 2025.....	8
	Présentation du rapport général du commissaire aux comptes.....	8
VII.	Présentation des actions 2026 et du budget associé .....	10
	Questions diverses.....	12



La séance est ouverte à 9 heures 05.

## I. Accueil et introduction

**Frédéric MONTOYA**, président, remercie le comité du Finistère pour son accueil et salue le choix de la salle du Quartz. Il déclare ainsi ouverte l'assemblée générale de la fédération.

Il présente les nouveaux présidents de comités départementaux et régionaux. Il formule le vœu de la féminisation des instances, quand actuellement 65% des licenciés sont des femmes. A l'horizon 2028, la parité dans les comités régionaux sera obligatoire.

**Katia CIZO**, responsable du secrétariat général et des affaires juridiques, introduit les modalités de vote via l'espace dédié.

**Ezat FAZLIBEGOVIC**, membre de la Commission de contrôle des opérations de vote, fait procéder au vote de la résolution n°1, qui est un test du dispositif du jour.

## II. Rapport moral du président

**Frédéric MONTOYA** rend tout d'abord hommage aux trois dirigeants disparus à savoir Jean-Claude Burel, Pierre Cavailleros et Guy Berçot.

Il rappelle ensuite que la mandature cherche à rétablir la confiance auprès des salariés et les relations avec la fédération se sont améliorées en ce sens. Il s'agit aussi d'adapter l'organisation de la fédération aux nouvelles priorités de l'équipe, avec Alexandre Durand, le Directeur. Au titre de son rapport moral, il développe par exemple :

- Revoir la nomenclature des services et leurs attributions ;
- Un rappel que la FFRandonnée est aussi une maison d'édition et réfléchir aux évolutions et adaptations en matière d'édition ;
- Être à l'écoute du réseau, par exemple avec la visite des directeur sur les territoires ;
- Renforcement des liens entre fédération et comités régionaux et départementaux ;
- Rigueur dans les finances avec l'embauche d'un contrôleur de gestion et le déficit divisé par deux (-46.000 euros) fin 2025 ;
- Le dispositif de licence unique ;
- Il s'excuse du déficit d'informations à propos des nouvelles tranches des montants d'affiliation ;
- Sur le modèle économique, les subventions ne sont pas un modèle d'avenir et la FFRandonnée se doit d'être prestataire sur ses savoir-faire ;
- Mise en place d'un observatoire de la pratique des itinéraires fédéraux ;
- Faire progresser le concept de GR Aventure ;
- Poursuivre les travaux au sein du groupe de travail protection des chemins ruraux ;
- Mettre en avant les nouvelles pratiques sportives ;
- Mettre en place la carte de progression ;
- Faire en sorte que la formation rando santé soit certifiante ;
- Régir la création de l'institut de formation de la randonné et de la marche ;
- Trouver de nouveaux partenariats, comme présentement avec le Crédit Mutuel ou prochainement avec une autre mutuelle ;
- Que la FFRandonnée soit présente sur les dossiers de coopération européenne ;
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ou d'exclusion sociale.



Il remercie par ailleurs tous les bénévoles.

### III. Présentation du rapport d'activité 2025

**Claudine ALLU**, secrétaire générale, débute la présentation avec l'objectif de faire de la randonnée un axe majeur des sports de nature, par le GR Aventure en 2026 et de nouveaux concepts touristiques pour les jeunes. Elle mentionne aussi le groupe de travail protection des chemins ruraux, réactivé. Elle cite par ailleurs :

- L'amplification de la présence digitale et médiatique, sur les réseaux sociaux, le site internet, le passage sur des chaînes de télévision nationales ou le prix « Héros de notre temps » reçu par la fédération ;
- Renforcement de l'ensemble des partenariats, institutionnels et publics ;
- Un rayonnement international affirmé ;
- Hors Europe, les relations avec la confédération africaine et l'organisation d'une rando franco-africaine à Paris.

**Jacqueline WINNEPENNINCKX**, secrétaire générale adjointe, aborde les points suivants :

- Fédérer les différents acteurs et faire de la FFRandonnée un acteur social majeur ;
- S'appuyer sur les clubs en leur fournissant des services comme la nouvelle charte graphique ;
- Un nouveau système de gestion ;
- La poursuite du Trophée des clubs, valorisant l'environnement, la jeunesse, l'inclusion et les rencontres sportives ;
- Le plan solidaire de développement avec 96 dossiers soutenus pour 123 000 euros (créations, diversification, développement, innovation) ;
- Le renforcement des collaborations territoriales avec 5 webinaires thématiques, 45 comités visités en 2025, l'animation de réseaux salariés, la recherche de financement locaux ou la communication réseau ;
- La formation avec 5689 stagiaires sur 693 formations et de nouvelles formations animateurs santé ;
- Le développement de l'écoresponsabilité, le développement durable et l'aide aux responsables associatifs, l'accompagnement dans les démarches d'obtention de subventions ;
- L'activité traditionnelle d'édition avec 10 topo cartes éditées par exemple, malgré la baisse généralisée des ventes dans le secteur ;
- L'application MaRando ;
- Un positionnement sur la mobilité durable ;
- Faire de la marche un levier majeur des politiques de mobilité, d'aménagement urbain et de justice sociale ;
- Le fonds de dotation Esprit rando, pour aider à la réalisation de projets vertueux en rapport avec la randonnée.

**Ezat FAZLIBEGOVIC** introduit la deuxième résolution.

#### **Résolution n°2 | L'assemblée générale approuve le rapport d'activité 2025**

**Résultat : approbation à 100 %.**



## IV. Politique tarifaire adhésions et affiliations pour la saison sportive 2025-2026

**Annie MARIMAO**, vice-présidente et présidente de la Commission nationale pratiques-adhésions, commence par introduire la licence unique, vendue par les clubs et comités, incluant responsabilité civile et protection juridique avec possibilité d'ajout d'options (familial, jeune, double licence, accident corporel, etc.).

Sur cette licence, 0,24 euros sont prélevés pour financer le PSD et 3 euros pour les frais de gestion. La répartition reste inchangée, à savoir 47% pour les départements, 18 % pour les régions et 35% au national. Ces 35% permettent par exemple de financer le SGVF (site de gestion de la vie fédérale), le pack rentrée sportive ou encore l'application MaRando.

Parmi les autres titres, il y a augmentation du prix du RandoPass, du fait des tarifs des assurances. A savoir également que le prix de l'assurance de la licence a augmenté mais la fédération a décidé d'en absorber le coût sans le répercuter. Il n'y a pas d'autres augmentations de titres envisagées.

**François MARTELEY** (Gironde) demande si un licencié doit en plus payer pour la carte baliseur.

**Frédéric MONTOYA** répond qu'un baliseur est pleinement membre de la fédération grâce à la licence unique et que la carte de baliseur est souvent prise en charge par les comités, d'autant qu'elle implique une assurance spécifique. Le contrat d'assurance sera à ce titre renégocié à la rentrée 2027.

**Alain DAGUET** (Essonne) observe avoir mis en place des brigades de débroussaillage et s'interroge sur l'opération collective de débroussaillage et les 21 euros correspondants.

**Cécile LEGRAND**, directrice du département service aux membres, répond qu'il s'agit d'une ligne spécifique proposant une assurance sur des opérations collectives de grande échelle. Elle correspond au groupe entier, sur un tronçon à déclarer, et à renouveler à chaque opération.

**Rémy FAURE** (Indre) s'interroge sur la disparition de la licence comité.

**Frédéric MONTOYA** répond que les comités sont des entités associatives et produisent la licence de la même manière qu'un club.

**Jean-Marie PETIT** (Indre et Loire) s'interroge sur l'attestation de balisage associatif.

**Cécile LEGRAND** répond que le dispositif est méconnu mais a toujours existé et est conservé. C'est une assurance proposée sous forme d'attestation, distincte de la carte baliseur. Sur l'ancienne licence comité, 8 euros étaient reversés aux comités. Aujourd'hui, la licence unique est vendue à un même tarif et la marge ne change pas pour le club.

**Jean-Marie PETIT** estime le dispositif redondant.

**Frédéric MONTOYA** observe que le balisage associatif pourrait faire l'objet de nouvelles réflexions.

**Cécile LEGRAND** précise que la carte baliseur assure une personne quand l'attestation est utilisée lorsqu'un comité délègue à une association la charge d'un balisage.



**Patrick POMMIER** (Loiret) s'interroge sur les présidents disposant d'une licence comité, au regard des élections.

**Frédéric MONTOYA** répond qu'un comité est une association et en ce sens, qu'il dispose des mêmes droits qu'un club.

**Didier DOH** (Val-de-Marne) demande à quel âge se limite la catégorie « jeune ».

**Frédéric MONTOYA** indique que c'est jusqu'à 26 ans.

**Danielle MOUFFARD** (Lozère) demande comment sont assurés les clubs dans le cadre d'une opération d'enlèvement des déchets.

**Frédéric MONTOYA** répond que cela relève d'une manifestation exceptionnelle.

**Cécile LEGRAND** confirme la réponse.

**Frédéric MONTOYA** ajoute que ce type d'opération contribue à donner une bonne image de la fédération.

**Bernard PHULPIN** (Territoire de Belfort) demande s'il est nécessaire de souscrire une licence pour obtenir la carte baliseur. Et si ce n'est pas une obligation, il s'interroge sur ce que couvre l'assurance d'une carte baliseur.

**Cécile LEGRAND** répond que cela n'est pas obligatoire mais recommandé, dans la mesure où les baliseurs relèvent des pratiques des activités de marche et de randonnée de la fédération.

**Résolution n°3 | L'assemblée générale approuve le tarif de la licence unique et de ses options.**

**Résultat | Approbation à 88,79 %.**

## V. Affiliation des clubs

**Annie MARIMAO** annonce la proposition de gratuité d'affiliation pour deux ans de tout club nouvellement affilié. La nouvelle grille d'affiliation se veut montrant davantage d'équité entre petits et grands clubs, avec la mise en place de quatre tranches, à savoir :

- 40 euros pour les clubs jusqu'à 30 adhérents ;
- 60 euros pour les clubs de 31 à 60 adhérents ;
- 80 euros pour les clubs de 61 à 90 adhérents ;
- 100 euros pour les clubs de 90 adhérents et plus.

**Frédéric MONTOYA** précise que l'objectif n'est pas de faire payer davantage les grands clubs.

**Patrick REY** (Alpes-Maritimes) se demande ce qu'il advient dans le cas où un club perd de nombreux adhérents, sachant que la catégorisation dans l'une des tranches pour la période 26-27 est basée sur l'année 2025.

**Cécile LEGRAND** répond qu'à chaque rentrée, le calcul d'affiliation est en effet réalisé sur l'année précédente. Dans le cas d'une baisse d'adhérents, le changement de catégorie s'opèrera donc l'année suivante.



**Résolution n°4 | L'assemblée générale approuve la gratuité des deux premières années d'affiliation pour tout nouveau club.**

**Résultat | Approbation à 95,87 %.**

**Résolution n°5 | L'assemblée générale approuve les tarifs des affiliations des clubs**

**Résultat | Approbation à 78,44%.**

**Annie MARIMAO** remercie l'assemblée générale pour ces votes.

**Frédéric MONTOYA** poursuit l'ordre du jour en se félicitant que l'assemblée générale soit souveraine dans ses décisions. Il évoque ensuite le plan fédéral 2028-2036 en mentionnant une réflexion autour de davantage d'autonomie aux comités, la possibilité d'une cotisation départementale. Lors de l'assemblée générale 2027, il sera demandé au participant de se prononcer sur une réforme des statuts.

**Brigitte SCOTTON** (administratrice fédérale) indique faire partie de l'un des comités qui surcotisent, sous la forme d'une cotisation dite solidaire, en vue d'aider les clubs à l'échelle de la formation. Cette cotisation solidaire est refacturée à chaque club ensuite. Elle demande si ce système proposé d'intégrer la cotisation dans un système de gestion fédérale est pérenne ou seulement pour l'année.

**Frédéric MONTOYA** répond que l'amélioration du système de formation a une vocation de long terme.

**Alain NEVIERE** (Centre Val de Loire) affirme avoir comme tout le monde reçu le document portant sur le PSD, avec l'enveloppe annoncée à la baisse. Le document mentionne une façon transparente et équitable de mise en place du dispositif, mais lui n'observe pas de transparence sur le sujet. Il s'interroge sur la différence de 66 000 euros.

**Frédéric MONTOYA** répond que le bureau a souhaité que le prix d'augmentation de la licence soit contenu. La transparence est manifeste, avec l'annonce du prélèvement sur la licence. Mais il comprend que la question relève de la comparaison entre la situation antérieure et la situation future.

**Cécile LEGRAND** se propose d'expliquer le calcul du plan solidaire de développement, basé sur l'augmentation du nombre de licenciés entre l'année N-1 et l'année N-2. Une simplification du calcul du PSD a été souhaitée en proposant des tranches de calcul du PSD. L'enveloppe non utilisée du PSD avait vocation à être réinjectée dans le budget pour financer des actions en faveur du développement des clubs.

**Béatrice MAGDELAINE AUBRY** (Côtes-d'Armor) prend l'exemple de deux jeunes dans le cadre du développement de l'activité. Ils ont pu suivre des formations d'initiation carte, boussole et disposaient du RandoPass. Le comité a ensuite voulu leur proposer le certificat d'animateur de randonnée pédestre. Ils ont cependant dû prendre une licence comité, quand le RandoPass est normalement valable jusqu'à 26 ans.

**Frédéric MONTOYA** rappelle que la licence unique prévoit par exemple l'option jeune.

**Béatrice MAGDELAINE AUBRY** (Côtes-d'Armor) pointe que ces deux jeunes n'ont pas pu participer à un stage du fait du croisement du RandoPass et de la licence.

**Frédéric MONTOYA** pense que la fédération pourra résoudre le problème facilement.



**Richard CARLON**, directeur technique national, affirme que la réflexion doit être celle d'une licence unique pour tout le monde. Aujourd'hui, sans cette licence, une personne disposant du RandoPass et n'ayant pas de licence n'a pas les mêmes droits. Il prend l'exemple de l'éligibilité à des formations fédérales, l'âge à partir duquel une personne peut avoir accès à des responsabilités d'encadrement.

**Frédéric MONTROYA** annonce la pause, en rappelant que des stands, notamment de partenaires, se tiennent dans les couloirs du Quartz et invite les participants à aller à leur rencontre.

*La séance est suspendue de 10 heures 40 à 11 heures 10.*

## VI. Exercices budgétaires

---

### Présentation des comptes 2025

---

**Claudine ALLU** remercie les partenaires et invite les participants à échanger avec eux.

**Philippe VALLEE**, trésorier, rappelle que le modèle économique de la fédération repose pour 50% sur les licences, puis viennent les ventes de topo guides, la boutique, les subventions, partenariats et autres prestations. La progression du nombre de licenciés est insuffisante, à 0,8% pour 223 977 licenciés.

Les prestations représentent une source de revenus complémentaires. Le secteur de l'édition est pour sa part concurrentiel et les jeunes peuvent avoir tendance à choisir les services numériques.

Les contrats passés avec des partenaires pour l'application MaRando ont rapporté 10 000 euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Pour le reste, la situation financière est rétablie après deux exercices en perte, un déficit de 46 000 euros fin 2025 contre les -96 000 budgétés un an avant. La stabilité financière est également un enjeu de confiance pour d'éventuels futurs partenaires.

S'agissant des charges, il mentionne le reversement des produits d'adhésion aux comités, qui représente 4 millions d'euros en 2025. Il rappelle aussi le déménagement du siège de la fédération. A l'heure actuelle, les capacités d'autofinancement sont de 600 000 euros, performance dont il convient de se satisfaire. Il tient à remercier les équipes salariées et les bénévoles et invite à poursuivre les efforts.

Au-delà, il évoque la diminution des immobilisations et un inventaire prochain sur les logiciels, afin d'en mesurer le degré d'obsolescence. Il signale aussi que le ratio de solvabilité se redresse légèrement. S'agissant des produits, les ventes d'édition montrent une baisse globale.

En conclusion, il tient à alerter sur les tentatives de fraude dont les clubs, comités et la fédération pourraient faire l'objet, par exemple par des courriers de faux policiers ou juges. Afin d'éviter tout problème, un système de double validation existe déjà au sein de la fédération.

### Présentation du rapport général du commissaire aux comptes

---

**Stéphane PRACHE** (commissaire aux comptes) indique que le contrôle interne est respecté en fonction des moyens mis en œuvre. Il fait part du respect des règles comptables, sachant que le bilan d'une association suit des règles différentes d'une société privée. Les pièces fournies ont



été qualifiées par sondage en février 2026 et n'ont appelé aucun commentaire significatif de la part du cabinet. En ce sens, il certifie de manière pure et simple les comptes de la fédération.

Il poursuit avec le rapport sur les conventions règlementées, c'est-à-dire les mouvements de trésorerie entre personnes membres de la fédération et de comités. Il présente un tableau de synthèse et n'émet aucune observation particulière.

**Jean-Pierre PERCY** (Indre et Loire) a entendu parler du sujet de la facturation électronique et se demande comment elle va être déployée sur les territoires, par exemple avec une éventuelle obligation de s'abonner à une plateforme.

**Philippe VALLEE** croit savoir que l'obligation d'émission par voie électronique est officielle en 2026, et la réception pour 2027. Il se renseignera pour apporter une réponse plus précise.

**Alexandre DURAND**, directeur général, invite les participants à échanger avec les compagnons de la trésorerie s'ils veulent avoir immédiatement des réponses plus précises.

**Viviane LE GAC** (Aber Wrac'h) ajoute que s'agissant des collectivités, tout passe par la plateforme Chorus et en cas de dépôt, la facture est dématérialisée.

**Jean-Alain TAUPY** (Hauts de Seine) remercie Philippe VALLEE d'avoir évoqué les questions de fraude. Il souhaiterait en savoir plus sur l'attaque sur le système de gestion et les mesures à prendre.

**Alexandre DURAND** explique que de nombreuses fédérations ont été attaquées. Les systèmes étant anciens, l'approche sécuritaire a pu être faible. Aussi une complexification des mots de passe a été demandée, ainsi qu'un renforcement sécuritaire, la vérification des brèches, et prochainement la double authentification. En l'état actuel, il fait état d'une veille permanente et du besoin de constante amélioration des outils en termes de sécurité.

**Franck CHARBONNIER**, administrateur fédéral, trésorier adjoint et président de la commission numérique, remercie les équipes salariées pour leur travail sur la protection des données de la fédération. Il rappelle qu'il est nécessaire d'augmenter les budgets numériques du fait de ces questions de sécurité, et non par simple effet de mode.

**Michèle PALAZOT** (Finistère) constate que les ventes de topo guides baissent et que les comités, en retour, ne perçoivent rien sur l'utilisation de l'application MaRando. Elle demande une réflexion à ce sujet.

**Thierry LESSELIER**, directeur du département itinéraires et éditions, invite à ne pas opposer édition et application, mais plutôt à lutter contre la concurrence extérieure.

**Franck CHARBONNIER** ajoute que MaRando n'est pas responsable du déclin des ventes papiers. Il prend en exemple le Guide vert, qui souffre également.

**Bernard BONHOMME** (Loire) fait savoir que le comité de la Loire vend des prestations aux communautés de communes labellisées, suivant une convention courant sur trois ans. Ce modèle économique pourrait être répliqué sur les autres territoires, et donc d'un point de vue communication interne entre fédération et comités.

**Franck CHARBONNIER** remercie par ailleurs le Finistère, qui est le département le plus actif en publications sur MaRando.



**Résolution n°6 | Approbation des comptes 2025. Après avoir entendu la présentation par le trésorier du rapport financier 2025 et par le commissaire aux comptes de son rapport sur les comptes annuels, l'assemblée générale approuve le rapport financier et les comptes clos au 31 décembre 2025, et donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat sur l'année 2025**

**Résultat | Approbation à 98,91%**

**Résolution n°7 | Affectation du résultat. L'assemblée générale, sur proposition du comité directeur, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 d'un montant négatif de 45 845 euros au report à nouveau. Après affectation du résultat 2025, le solde du report à nouveau s'élèvera à 192 706 euros.**

**Résultat | Approbation à 94,05%**

**Résolution n°8 | Conventions réglementées. Le rapport sur les conventions réglementées retrace les flux financiers concernant les administrateurs de la fédération qui sont également administrateurs de structures (comités régionaux, départementaux ; clubs, autres structures avec lesquelles la fédération a des relations financières. Il est établi sur une base déclarative par chaque administrateur concerné. L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport sur les conventions réglementées présenté par le commissaire aux comptes.**

**Résultat | Approbation à 98,91%**

## VII. Présentation des actions 2026 et du budget associé

**Alexandre DURAND** rappelle que le projet de budget a été adressé aux membres. Il fait part d'une volonté de renouer avec l'équilibre et un budget symboliquement excédentaire, avec une projection de résultat à 7000 euros. Les perspectives de recettes se situent à 12 348 000 euros contre 12 341 000 euros de charges. Le budget se veut réaliste, basé sur des actions volontaristes et incluant de nouveaux leviers de recettes (mécénat, générosité du public).

**Philippe VALLEE** précise que la fédération s'est voulue prudente sur les recettes et pessimistes sur les dépenses.

**Alexandre DURAND** rappelle les soldes déficitaires d'environ 500 000 euros pour les années 2023 (déficit assumé et voté en Assemblée Générale) et 2024, le vote réalisé à l'instant sur l'exercice 2025 avec un déficit de 46 000 € et la projection 2026 avec un excédent de 7000 euros.

Le retour à l'équilibre nécessite des ajustements, notamment sur des fonds dédiés liés au PSD, l'augmentation de certains tarifs ou une campagne de communication sur la prochaine rentrée sportive afin de trouver de nouveaux adhérents.

**Philippe VALLEE** évoque le département Service aux membres, dirigé par Cécile LEGRAND, la direction générale et services supports, qui elle est structurellement déficitaire.

**Alexandre DURAND** fait part des budgets par département, suivant une construction budgétaire par service qui le compose.

Sur la typologie des recettes, Philippe VALLEE indique que les charges salariales représentent environ 32% des charges totales.



**Alexandre DURAND** note un faible niveau de dépendance national aux subventions (5%). Il relève dans sa présentation le budget de recettes du département adhésions et services aux membres pour 8 197 000 euros (dont 4 millions sont reversés aux comités) ou le Département Itinéraires et éditions avec ses recettes de 2 763 000 euros. Il fait part des principales charges de ce service, à savoir salariales, de fabrication et de distribution.

**Richard CARLON** aborde les fonds accordés par l'Etat, par le biais de l'Agence nationale des sports (ANS). La mobilisation des fonds répond d'une logique fédérale et de priorités du ministère des sports, comme le développement durable pour 50 000 euros ou le programme 500 000 membres pour 128 000 euros. La fédération bénéficie également d'autres contributeurs, comme le ministère de la culture ou des fonds européens.

**Philippe VALLEE** fait un point sur les amortissements 2026, avec une part importante pour l'immobilier. Viennent ensuite MaRando, le site internet, Publiweb ou encore l'évolution du SGVF.

**Richard CARLON** introduit la priorité développement durable, engagement de campagne, illustrant une volonté fédérale et du réseau et relevant d'une question d'avenir dans la durabilité de l'activité dans l'espace naturel.

**Philippe VALLEE** fait part de :

- Santé & bien-être, avec le renforcement de la visibilité et la place de la santé dans les outils de communication, le possible rapprochement avec des maisons de sport santé ;
- La finalisation du programme de formation santé, avec l'inclusion. Des malvoyants et sourds et muets souhaitent voir leurs compétences d'animateurs de proximité reconnues par le biais d'une certification.

**Richard CARLON** développe ensuite le réseau et la vie associative, et la capacité du siège à accompagner le réseau. Puis il aborde la formation, et la création de l'institut de formation pour accompagner les comités.

Sur l'adhésion, **Philippe VALLEE** évoque le fait de développer des actions au service du recrutement et la fidélisation des clubs.

**Richard CARLON** mentionne le développement des pratiques avec la diversification, via la marche afghane ou les bâtons dynamiques.

**Alexandre DURAND** énumère également :

- Le numérique et la volonté d'enrichir l'application MaRando avec une offre B2B, de nouvelles fonctionnalités, le suivi d'une personne en temps réel, le démarrage du site vitrine ;
- Une nouvelle boutique sur le site internet de la fédération ;
- La mise à jour des logiciels.

**Richard CARLON** fait part de la difficulté de positionnement sur le dossier Sentiers & itinéraires par exemple par la difficulté de la fédération à répondre aux appels d'offres. La normalisation de l'expertise, de la fédération, par exemple par une certification, est un enjeu.

Il évoque aussi les relations extérieures avec la recherche de financements européens (DESIR, ROUTES & HIKE).

**Alexandre DURAND** aborde ensuite le secrétariat général et juridique, avec la demande de projection du président à l'horizon 2036, par exemple sur le plan fédéral et les statuts fédéraux.



Les systèmes d'information doivent également évoluer. Il évoque notamment le problème récent avec Office 365.

**Philippe VALLEE** fait état pour la gestion & finance, d'outils de pilotage qualitatifs.,

**Alexandre DURAND** mentionne aussi, du point de vue des ressources humaines, le besoin d'optimisation et de projection, par exemple par le biais de l'intelligence artificielle pour du traitement de données.

### Questions diverses

---

**Corinne DETOILLON** (Côte d'Or) s'interroge sur le nombre de personnes abonnées à MaRando, au-delà des téléchargements de l'application, ainsi que sur les recettes.

**Thierry LESELLIER** répond que MaRando comptabilise près de 5000 abonnements, dont 4000 en Scan25 et 850 en Duo. 33% des utilisateurs de l'application se connectent au moins une fois par mois.

**Frédéric MONTOYA** salue l'arrivée dans la salle de Monsieur Roger, délégué interministériel au sport santé.

**Raymonde SECHET** (Bretagne) voudrait que la priorité santé entre dans une stratégie de plus long terme et avec comme objectif d'amener les jeunes à la pratique d'une activité physique.

**Richard CARLON** répond qu'un recueil de bonnes pratiques permet par exemple de proposer des programmes à destination des jeunes.

**Frédéric BROUET**, vice-président et président de la commission des rencontres sportives, indique qu'un travail sur l'approche de la sphère de l'Education nationale est en cours. Il convient en effet de prendre des initiatives envers les jeunes avec diverses actions. Il met en avant le « savoir marcher »

**Un intervenant** demande à quoi correspondent les 300 000 euros de coût pour MaRando.

**Alexandre DURAND** répond qu'au titre des recettes, la fédération a perçu 150 000 euros par l'ANS puis 100 000 euros par Atout France pour MaRando. Les charges correspondent elles au développement, aux achats et aux reversements réalisés à l'IGN.

**Philippe VALLEE** admet cependant un problème s'agissant des revenus.

**Résolution n°9 | Budget prévisionnel 2026. Suite à la présentation du trésorier et du directeur général, relative au budget 2026 affichant un résultat excédentaire de 6922 euros, et sur proposition du comité directeur fédéral, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2026.**

### **Résultat | Approbation à 92.03%**

**Maryse BELLANGER** (Pyrénées-Atlantiques) estime que les relations entre le siège et les comités pourraient se détériorer si les documents continuent d'être envoyés tardivement et incomplets.

**Didier DOH** (Val de Marne) aimerait avoir des relais d'aide sur des projets locaux, comme avec Calypso ou les écoles.



**Frédéric MONTROYA** estime que le premier relais local est le comité, et la fédération peut ensuite apporter son aide.

*L'assemblée générale ordinaire est close à 12 heures 50*

\*\*\*\*\*

### Assemblée générale électorale

*L'assemblée générale électorale est ouverte à 12 heures 50.*

*Suite au vote ayant eu lieu du 17 au 20 mars 2026, Alyne REGNIER est élue au collège des entraîneurs par 50,93% de votes favorables.*

*Suite au vote ayant eu lieu du 23 au 27 mars, Jean-Pierre BASTIE est quant à lui élu au collège général avec 97,11% des voix.*

*Ezat FAZLIBEGOVIC se présente à l'assemblée générale.*

*L'assemblée générale électorale est levée à 13 heures.*

Frédéric Montoya

Le Président

Claudine Allu



La Secrétaire générale

